



Ville de PORTO VECCHIO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 mars 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Armand PAPI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Marie-Antoinette CUCCHI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Gaby BIANCARELLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A – Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 17 février 2017

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES

Rapport sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôts des listes.

2.2 - Modification de la représentation de la Commune dans les commissions communales permanentes d'instruction.

3 - TRANSPORTS

3.1 - Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio - Instauration du versement transport.

3.2 - Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio – Gratuité du transport urbain.

3.3 – Aménagement du réseau du transport urbain – Approbation du programme et du plan de financement.

4 - POLITIQUE DE LA VILLE

Conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Porto-Vecchio avec les bailleurs sociaux.

5 - INFRASTRUCTURES

5.1 - AEP / ASSAINISSEMENT - Intempéries des 21 au 23 janvier 2017 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

5.2 – AEP / ASSAINISSEMENT - Abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise en rivière de Muratello) et réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi (plan de financement en attente).

5.3 - BÂTIMENTS - Construction d'une médiathèque – Plan de financement - Demande de subventions.

5.4 - BÂTIMENTS - Programme de Renouvellement Urbain – Création d'une maison de quartier – Approbation du programme et du plan de financement.

5.5 - BÂTIMENTS – Programme de Renouvellement Urbain – Aménagement d'une maison du projet – Approbation du programme et du plan de financement.

6 - AFFAIRES FONCIÈRES

6.1 - Mise à jour du plan de financement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la bâtisse abritant l'EHPAD.

6.2 - Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle communale cadastrée section D n° 1976, partie du Chemin d'Agnareda.

7 - AFFAIRES CULTURELLES

Modification des tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

8 - ACTION SOCIALE

8.1 - Inondations du mois de janvier 2017 – Sollicitation du Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU).

8.2 - Renouvellement du Contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la ville de Porto-Vecchio.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES

Rapport sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôts des listes.

- Rapport au Conseil Municipal

2.2 - Modification de la représentation de la Commune dans les commissions communales permanentes d'instruction.

- Rapport au Conseil Municipal

3 - TRANSPORTS

3.1 - Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio - Instauration du versement transport.

- Rapport au Conseil Municipal

3.2 - Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio – Gratuité du transport urbain.

- Rapport au Conseil Municipal
- Deux tableaux

3.3 – Aménagement du réseau du transport urbain – Approbation du programme et du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal
- Un avant-projet

4 - POLITIQUE DE LA VILLE

Conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Porto-Vecchio avec les bailleurs sociaux.

- Rapport au Conseil Municipal
- Une convention ERILIA
- Une convention Office Public de l'Habitat

5 - INFRASTRUCTURES

5.1 - AEP / ASSAINISSEMENT - Intempéries des 21 au 23 janvier 2017 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

- Rapport au Conseil Municipal

5.2 – AEP / ASSAINISSEMENT - Abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise en rivière de Muratello) et réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi (plan de financement en attente).

- Rapport au Conseil Municipal

5.3 - BÂTIMENTS - Construction d'une médiathèque – Plan de financement - Demande de subventions.

- Rapport au Conseil Municipal

Articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibérations communicables en l'Hôtel de Ville – Secrétariat du Conseil Municipal.

5.4 - BÂTIMENTS - Programme de Renouvellement Urbain – Création d'une maison de quartier – Approbation du programme et du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal
- Un mémoire de présentation

5.5 - BÂTIMENTS – Programme de Renouvellement Urbain – Aménagement d'une maison du projet – Approbation du programme et du plan de financement.

- Rapport au Conseil Municipal

6 - AFFAIRES FONCIÈRES

6.1 - Mise à jour du plan de financement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la bâtisse abritant l'EHPAD.

- Rapport au Conseil Municipal

6.2 - Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle communale cadastrée section D n° 1976, partie du Chemin d'Agnareda.

- Rapport au Conseil Municipal

7 - AFFAIRES CULTURELLES

Modification des tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

- Rapport au Conseil Municipal

8 - ACTION SOCIALE

8.1 - Inondations du mois de janvier 2017 – Sollicitation du Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU).

- Rapport au Conseil Municipal

8.2 - Renouvellement du Contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la ville de Porto-Vecchio.

- Rapport au Conseil Municipal
- Le Contrat Local de Santé

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Véronique MAGLIOLO

N° 17/026/F

FINANCES

Rapport sur le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Après l'exposé commenté des données synthétiques mises à la disposition des membres de l'assemblée, et présentation des orientations générales fixées en matière financière par la municipalité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et ayant constaté que la discussion était close, a mis unanimement fin au débat.

Sont intervenus : Georges MELA, Gaby BIANCARELLI, Véronique MAGLIOLO et Jeanne STROMBONI.

RAPPORTEUR : Georges MELA

N° 17/027/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôts des listes.

Madame Viviane BIANCARELLI étant déléguée titulaire de la commission d'appel d'offres, son remplacement est assuré par Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, suppléant inscrit sur la même liste (délibération n° 14/040/AG du 14 mai 2014).

Il convient de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres puisque cette liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement du titulaire auquel elle a droit.

La commission d'appel d'offres comprend, outre le Président ou son représentant, cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants élus en son sein parmi l'assemblée délibérante au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes sont déposées auprès du Maire jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à cette élection.

Sont intervenus : Georges MELA, Jeanne STROMBONI et Nathalie APOSTOLATOS.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Georges MELA

N° 17/028/AG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modification de la représentation de la Commune dans les commissions communales permanentes d'instruction.

Madame Marielle DELHOM est désignée pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse du Sud en tant que déléguée suppléante.

Madame Marielle DELHOM est désignée pour siéger au sein de la commission de l'Action Sanitaire et Sociale et du Logement.

Madame Marielle DELHOM est désignée pour siéger au sein de la commission des Infrastructures, des opérations d'aménagement et Travaux.

Est intervenu : Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA

N° 17/029/TRANSP

TRANSPORTS

Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio - Instauration du versement transport.

Le « versement transport » est institué sur le territoire de la Commune à compter de la mise en place effective du service.

Le taux de versement transport est fixé à 0,55 % de la masse salariale des entreprises, personnes physiques ou morales, publiques ou privées à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère sociale lorsqu'elles emploient au moins onze salariés.

S'est retirée lors de la présentation et du vote de ce rapport : Joëlle DA FONTE.

Sont intervenus : Marie-Antoinette CUCCHI et Michel DALLA SANTA.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA
N° 17/030/TRANSP
TRANSPORTS

Organisation d'un service de transport sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio – Gratuité du transport urbain.

Considérant les investissements et les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'établissement d'une tarification qui font ressortir en cas de gratuité du service un produit net supérieur à celui qui résulterait d'un service payant, la gratuité pour les usagers du service de transport urbain de la Commune de Porto-Vecchio, est approuvée.

S'est retirée lors de la présentation et du vote de ce rapport : Joëlle DA FONTE.

Sont intervenus : Georges MELA, Michel DALLA SANTA et Patrice BORNEA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA
N° 17/031/TRANSP
TRANSPORTS

Aménagement du réseau du transport urbain – Approbation du programme et du plan de financement.

Le programme de travaux d'aménagement pour un montant de 69.645,00 € HT soit 81.251,50 € TTC, est approuvé.

Le plan de financement du programme, incluant l'aide de l'Etat (FSPIL 2017) est approuvé comme suit :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible HT		69.645,00 €
➤ Etat (FSIPL 2017)	80 %	55.716,00 €
Total des aides	80 %	55.716,00 €
➤ Part communale HT	20 %	13.929,00 €
➤ Rappel TVA	10 %	11.606,50 €
➤ Part communale TTC		25.535,50 €
Opération TTC		81.251,50 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à la mise en œuvre du programme travaux d'aménagement du transport urbain et à l'obtention de ces aides financières publiques.

S'est retirée lors de la présentation et du vote de ce rapport : Joëlle DA FONTE.

Sont intervenus : Georges MELA, Michel DALLA SANTA et Sylvie CASANOVA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Georges MELA
N° 17/032/PV
POLITIQUE DE LA VILLE

Conventions locales d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de Porto-Vecchio avec les bailleurs sociaux.

L'utilisation de cet abattement doit être actée par la mise en œuvre de conventions qui fixent les contreparties pour financer des actions au bénéfice des locataires et des quartiers visant à renforcer la qualité urbaine et résidentielle.

Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties par les bailleurs sociaux (28 690 € OPH – Pifano et 7 823 € ERILIA – U Stagnu) pour le quartier prioritaire « Pifano – U Stagnu », sont approuvées

Le Maire est autorisé à signer les conventions d'utilisation et à entreprendre toute démarche utile à leur mise en œuvre.

Est intervenu : Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA****N° 17/033/INF-AEP/ASS****INFRASTRUCTURES – AEP / ASSAINISSEMENT**

Intempéries des 21 au 23 janvier 2017 – Programme de travaux de remise en état des voies et réseaux - Demande d'aide au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le montant des travaux de remise en état des voiries et réseaux endommagés par les intempéries des 21 au 23 janvier 2017 pour un montant total de 212.869,00 € HT soit 234.155,90 € TTC, est approuvé.

Le Maire est autorisé à solliciter l'intervention du fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles et le Conseil Départemental de Corse du Sud pour les opérations précitées, conformément au plan de financement ci-après :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale HT :		212.869,00 €
➤ Etat	35 %	74.504,15 €
➤ Collectivité Territoriale de Corse	20 %	42.573,80 €
➤ CD2A	35 %	74.504,15 €
Total des aides	90 %	191.582,10 €
➤ Part communale HT	10 %	21.286,90 €
➤ Rappel TVA	10 %	21.286,90 €
➤ Part communale TTC		42.573,80 €
Opération TTC		234.155,90 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations.

Est intervenu : Michel DALLA SANTA.**Adopté à l'unanimité****RAPPORTEUR : Michel DALLA SANTA****N° 17/034/INF-AEP/ASS****INFRASTRUCTURES – AEP / ASSAINISSEMENT**

Abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise en rivière de Muratello) et réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi (plan de financement en attente).

L'abandon de la prise en rivière du Petrosu (dite prise en rivière de Muratello) et réalimentation des secteurs de Renajolo de Muratello, Cipponu, Mucchitone et Spicchi, pour un montant de 1.703.625,00 € HT soit 1.882.100,00 € TTC, est approuvé.

Le plan de financement est approuvé tel que présenté ci-après :

Désignation	Taux	Montant
Dépense subventionnable HT		1.703.625,00 €
Agence de l'eau	50 %	851.812,50 €
Collectivité Territoriale de Corse	15 %	255.543,75 €
Conseil Départemental de la Corse du Sud	15 %	255.543,75 €
Part communale HT	20 %	340.725,00 €
Rappel TVA		178.475,00 €
Total part communale TTC		519.200,00 €
TOTAL TTC		1.882.100,00 €

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

Est intervenu : Michel DALLA SANTA.**Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET**RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI****N° 17/035/INF-BÂT****INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS**

Construction d'une médiathèque – Mise à jour du plan de financement – Demande de subventions.

La mise à jour du montant de l'opération de construction d'une médiathèque sur le terrain communal référencé AC 135 dans le secteur de Pifano, est approuvée.

La mise à jour de son plan de financement du programme, incluant des aides de l'Etat (DGD), de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil départemental de la Corse du Sud est approuvée comme suit :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense totale HT		5.778.525,00
Etat - DGD	44,77 %	2.000.000,00
Collectivité Territoriale de Corse	26,74 %	1.545.177,58
Conseil départemental de la Corse du Sud	13,54 %	782.262,42
Part communale HT	20,00 %	1.155.705,00
Part communale TTC		1.873.795,70

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à l'obtention de ces aides financières publiques.

Sont intervenues : Marie-Antoinette CUCCHI et Nathalie APOSTOLATOS.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Georges MELA**N° 17/036/INF-BÂT****INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS**

Programme de Renouvellement Urbain – Création d'une maison de quartier – Approbation du programme et du plan de financement.

Le programme de la création d'une maison de quartier pour un montant de 1.100.000,00 €, est approuvé.

La demande de financement auprès du Conseil départemental de la Corse du Sud pour une dépense éligible d'un montant de 1.100.000,00 € HT et une aide de 341.000,00 € (31 %), est approuvée.

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à l'obtention de cette aide financière publique.

Sont intervenus : Georges MELA et Marie-Antoinette CUCCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Georges MELA**N° 17/037/INF-BÂT****INFRASTRUCTURES – BÂTIMENTS**

Programme de Renouvellement Urbain – Aménagement d'une maison du projet – Approbation du programme et du plan de financement.

Le programme de l'aménagement d'une maison du projet pour un montant de 50.000,00 € HT soit 55.000,00 € TTC, est approuvé.

Le plan de financement du programme, incluant des aides de l'Etat (FSFIL 2017) est approuvé comme suit :

Désignation	Taux	Montants
Dépense totale éligible HT		50.000,00 €
➤ Etat (FSFIL 2017)	80 %	40.000,00 €
Total des aides	80 %	40.000,00 €
➤ Part communale HT	20 %	10.000,00 €
➤ Rappel TVA	10 %	5.000,00 €
➤ Part communale TTC		15.000,00 €
Opération TTC		55.000,00 €

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile à l'obtention de ces aides financières publiques.

Est intervenu : Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/038/AFF FONC

AFFAIRES FONCIÈRES

Mise à jour du plan de financement des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la bâtisse abritant l'EHPAD.

La mise à jour du plan de financement du programme des travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la bâtisse abritant l'EHPAD, incluant des aides de l'Etat (FSIPL 2017) et du Conseil départemental de la Corse du Sud est approuvée selon le plan de financement ci-après :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense totale HT		727.100,00
Etat - FSIPL	30 %	218.130,00
Conseil départemental de la Corse du Sud	50 %	363.550,00
Total des aides	80 %	581.680,00
Part communale HT	20 %	145.420,00
Rappel TVA		76.010,00
Part communale TTC		221.430,00
Opération TTC		803.110,00

Le Maire est autorisé à solliciter les financements et à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/039/AFF FONC

AFFAIRES FONCIÈRES

Classement dans le domaine public routier communal de la parcelle communale cadastrée section D n° 1976, partie du Chemin d'Agnareda.

Le Conseil Municipal prend acte de l'affectation à la circulation générale de la parcelle communale cadastrée section D n° 1976 d'une superficie de 6.736 m², et d'en constater l'appartenance au Domaine Public Routier (DPR) de la Commune et approuve le classement de cette parcelle dans le DPR la dénommant ainsi voie communale.

La mise à jour du tableau unique des voies communales est demandée.

Le Maire est autorisé à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Marie-Antoinette CUCCHI

N° 17/040/AFF CULT

AFFAIRES CULTURELLES

Modification des tarifs de mise à disposition des équipements culturels.

La grille tarifaire modifiée de location des équipements culturels, ci-après est approuvée :

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

DÉSIGNATION DES LOCAUX ET NATURE DE LA DEMANDE	TARIFS*				CAUTION
	1/2 journée	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour	
SALLE AMPHITHEATRE DU CENTRE CULTUREL					3.000,00 €
Spectacles (frais techniques non inclus)					
Demandes formulées par des associations**		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Congrès, colloques, séminaires, conférences, réunions					
Demandes formulées par des associations		300 €	210 €	150 €	
Demandes autres que par des associations		600 €	420 €	300 €	
Option frais techniques (sonorisation et lumières)		550 €	- €	- €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	1.000 €	1.000 €	1.000 €	1.000 €	
AUTRES ESPACES DU CENTRE CULTUREL					- €
Salle de réunion	230 €	300 €	200 €	150 €	
Espace rencontre (cafeteria)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Hall d'exposition (foyer)	230 €	300 €	200 €	150 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	400 €	400 €	400 €	400 €	
SALLE POLYVALENTE (ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS)					1.000,00 €
Réceptions et fêtes diverses (en journée / en soirée)					
Demandes formulées par des associations		100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations		100 €	50 €	50 €	
Formations, réunions, conférences et assemblées générales					
Demandes formulées par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Demande émanant et/ou à caractère politique***	500 €	500 €	500 €	500 €	
Ateliers hebdomadaires					
Demandes formulées par des associations	25 €	- €	- €	- €	
Demandes autres que par des associations	50 €	100 €	50 €	50 €	
Manifestations à caractère caritatif, social ou humanitaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	

* La tarification dégressive est appliquée uniquement sur les journées consécutives.

** Les associations de la commune à caractère culturel, social, humanitaire bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an.

*** Uniquement admise en période électorale.

Est intervenue : Marie-Antoinette CUCCHI.

Adopté par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Georges MELA

N° 17/041/AS

ACTION SOCIALE

Inondations du mois de janvier 2017 – Sollicitation du Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU).

La Commune de Porto-Vecchio prenant en charge les dépenses d'hébergement des familles et personnes sinistrées en situation de relogement temporaire, le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence est sollicité pour les frais générés par l'hébergement d'une famille dont le logement n'est pas habitable.

Est intervenu : Georges MELA.

Adopté par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS : Gérard CESARI, Didier REY, Jeanne STROMBONI, Nathalie APOSTOLATOS, Jean-Christophe ANGELINI, Fabien LANDRON et Marielle DELHOM.

RAPPORTEUR : Georges MELA

N° 17/042/AS

ACTION SOCIALE

Renouvellement du Contrat Local de Santé entre l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la ville de Porto-Vecchio.

Le Contrat Local de Santé de la ville de Porto-Vecchio est approuvé.

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Le Maire est autorisé à signer le Contrat Local Santé entre la Commune de Porto-Vecchio et l'Agence Régionale de la Santé, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à sa mise en œuvre.

Est intervenu : Georges MELA.

Adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,



Joëlle DA FONTE



Le Maire,



Georges MELA